

Martine

Maire de Villepinte
Conseiller départemental
de Seine-Saint-Denis

Valleton

le mot du Maire



LUNDI 16 MARS 2020

CHÈRES VILLEPINTOISES, CHERS VILLEPINTOIS,

Le Président de la République a annoncé une série de mesures pour lutter contre la propagation du COVID-19 (coronavirus). Immédiatement, la ville de Villepinte s'est mobilisée pour l'accompagnement et la mise en œuvre de ces décisions. Dès ce matin, j'ai réuni l'ensemble des directeurs des services de la ville en cellule de crise pour organiser les mesures d'adaptation de nos services publics locaux à la situation exceptionnelle que traverse notre pays.

Dans le prolongement des mesures de confinement et des recommandations du gouvernement, **il est de notre responsabilité d'élus de protéger les villepintois et en particulier les plus fragiles et vulnérables, et d'assurer la continuité du service public local. Les élus et les agents de la collectivité sont pleinement mobilisés.**

C'est pour cela que j'ai pris de mon côté en tant que maire de la ville les décisions qui s'imposent. Elles s'inscrivent dans le prolongement de celles déjà prises ces derniers jours, et ce pour assurer la sécurité sanitaire des villepintois, et tenter d'enrayer la propagation du virus.

• **Nous avons décidé de fermer l'Hôtel de ville ainsi que tous les services ouverts au public.** Néanmoins une permanence sera mise en place. En effet, vous pouvez contacter la mairie (standard 01 41 52 53 00), ainsi que certains services afin de garder une continuité des services publics. La liste sera diffusée à partir de ce soir sur les différents sites municipaux accueillant du public ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux.

• Conformément à l'annonce du Président de la République, les écoles, les établissements scolaires et les crèches (accueil collectif et accueil familial) ont fermé le lundi 16 mars. **Tous les établissements publics accueillant des enfants sont fermés également et jusqu'à nouvel ordre.** Seuls les enfants des personnels soignants sont accueillis dans les écoles et crèches. Aujourd'hui nous avons accueilli ces enfants et recensé le nombre de familles concernées par ce dispositif. En effet, il est proposé, dans la circulaire du Préfet de la Seine-Saint-Denis du 14 mars 2020, de rationaliser

l'accueil de ces enfants sur un nombre d'écoles limité à compter du mardi 17 mars 2020. C'est au groupe scolaire Langevin que nous allons accueillir les enfants. Pour la restauration, dès le mardi 17 mars, nous serons en mesure de proposer de la restauration collective. Dès le mardi 17 mars 2020, un accueil pré et post scolaire (de 7H à 19H) sera proposé ainsi qu'une gestion de la pause méridienne, sur le ou les sites retenus.

• **Les lieux accueillant du public (gymnase, théâtre, stades etc.) sont fermés jusqu'à nouvel ordre.** Nous vous tiendrons informés dès que possible.

• **Toutes les activités à destination des seniors sont annulées à partir de lundi 16 mars 2020** (ciné-gôter, activités de loisirs et culturelles, sorties...).

• **Les personnes âgées, fragiles ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour bénéficier d'un accompagnement sur le modèle du plan canicule. Inscription auprès du CCAS au 01 41 52 53 06.**

La Ville apporte tout son soutien aux personnes les plus fragiles, aux parents, aux commerçants et entrepreneurs face à cette crise, assure sa fonction de service public et se tient à leur disposition.

Nous appelons donc chaque citoyen à être vigilant et à respecter les préconisations, dont les principales sont de se laver régulièrement les mains, de ne pas serrer la main d'autrui, de garder les distances dans les réunions et rassemblements.

Nous maintenons une vigilance permanente, et tiendrons informés les villepintois et villepintoises de toute évolution de la situation.

*Bien sincères,
Martine Valleton*

MAIRE DE VILLEPINTÉ

Plus d'informations : 01 41 52 53 00 / www.ville-villepinte.fr / Ville de Villepinte - officiel

Villepinte